



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

*Maison de Santé Protestante de
Bordeaux-Bagatelle*
Fondation reconnue d'utilité publique
**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019
Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle
Fondation reconnue d'utilité publique
201 rue Robespierre - 33401 Talence Cedex
Ce rapport contient 26 pages



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle **Fondation reconnue d'utilité publique**

Siège social : 201 rue Robespierre - 33401 Talence Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au conseil d'administration de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux - Bagatelle
Fondation reconnue d'utilité publique

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux - Bagatelle relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés le 18 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier arrêté le 18 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport du trésorier relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 18 juin 2020

KPMG S.A.



Marjorie Puz
Commissaire aux comptes



*Maison de Santé Protestante
de Bordeaux-Bagatelle*
Fondation reconnue d'utilité publique depuis 1867

**MAISON DE SANTE PROTESTANTE DE
BORDEAUX BAGATELLE**
Fondation reconnue d'utilité publique

Siège social : 201 rue Robespierre
33401 TALENCE CEDEX

Comptes annuels 2019
Exercice clos le 31 décembre 2019

1. Bilan consolidé.....	3
2. Compte de résultat consolidé.....	5
Renseignements d'ordre général.....	6
3. Préambule.....	6
4. Règles et méthodes comptables.....	7
5. Evènements et faits significatifs	9
Renseignements concernant l'actif du bilan	10
6. Immobilisations.....	10
7. Amortissements.....	12
8. Etat des échéances des créances.....	13
9. Produits à recevoir.....	13
10. Charges constatées d'avance.....	14
11. Provisions pour dépréciations	14
Renseignements concernant le passif du bilan.....	15
12. Variation des fonds associatifs	15
13. Affectation des résultats.....	16
14. Provisions pour risques et charges	16
15. Etat des échéances des dettes.....	18
16. Charges à payer	18
17. Produits constatés d'avances	19
Renseignements concernant le compte de résultat.....	20
18. Ventilation des produits d'exploitations	20
19. Constitution des produits et charges exceptionnelles	20
Autres renseignements.....	21
20. Information au titre d'un événement post-clôture	21
21. Engagements hors bilan.....	21
22. Honoraires des commissaires aux comptes.....	22
23. Effectifs	22

1. Bilan consolidé

Présenté en euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov	Net		
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	18 936	4 266	14 670	18 936	-4 266
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	2 000 215	1 596 089	404 125	413 163	-9 037
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en-cours	16 935		16 935		16 935
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains	1 392 659		1 392 659	1 392 659	
Constructions	67 668 844	37 851 783	29 817 061	32 020 178	-2 203 118
Installations techniques, matériels et outillages industriels	12 411 169	10 768 988	1 642 182	1 407 189	234 993
Autres immobilisations corporelles	3 883 441	2 776 434	1 107 006	798 557	308 450
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles en-cours	14 322 174		14 322 174	4 944 493	9 377 681
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	33 176		33 176	33 085	92
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	13 648		13 648	13 648	
TOTAL (I)	101 761 196	52 997 560	48 763 636	41 041 907	7 721 729
Comptes de liaisons					
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements	1 978 573	20 000	1 958 573	1 634 057	324 517
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés, créances					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	18 930 875	1 113 933	17 816 942	16 378 053	1 438 889
Autres créances	7 997 097		7 997 097	3 836 460	4 160 637
VMP et disponibilités					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie (actif)					
Disponibilités	11 629 275		11 629 275	21 137 206	-9 507 930
Charges constatées d'avance					
Charges constatées d'avance	307 717		307 717	1 067 106	-759 389
TOTAL (III)	40 843 538	1 133 933	39 709 606	44 052 882	-4 343 277
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Prime de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	142 604 734	54 131 493	88 473 242	85 094 789	3 378 453

Présenté en euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds associatifs	4 248 205	4 248 205	
Subvention d'investissement	1 655 916	1 655 916	
Excédent affecté à l'investissement	7 395 505	7 395 505	
Réserves de compensation	858 828	814 140	44 688
Ecart de réévaluation	737 175	737 175	
Autres réserves			
Report à nouveau	7 270 945	-9 698 094	16 969 039
Excédent (+) ou Déficit (-) de l'exercice	-2 147 389	18 900 954	-21 048 344
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	109 633	232 406	-122 773
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	1 732 811	334 889	1 397 923
Réserves pour projet de l'entité	2 010 000		2 010 000
Provisions réglementées	1 770 649	2 591 678	-821 029
Réserves de trésorerie	1 835 021	1 835 021	
Réserves de réévaluation			
TOTAL (I)	27 477 299	29 047 795	-1 570 496
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Comptes de liaisons			
TOTAL (III)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques et charges	1 641 657	1 428 269	213 388
TOTAL (IV)	1 641 657	1 428 269	213 388
DETTES			
Emprunts et dettes assimilées	29 550 291	25 483 774	4 066 517
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	11 052 189	12 015 606	-963 417
Dettes fiscales et sociales	12 596 255	12 016 159	580 096
Instruments de trésorerie (passif)			
Autres dettes	5 981 191	5 039 635	941 556
Produits constatés d'avance	174 359	63 552	110 808
TOTAL (V)	59 354 286	54 618 725	4 735 561
Ecart de conversion passif (VI)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	88 473 242	85 094 789	3 378 453
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
- acceptés par les organes statutairement compétents			
- autorisés par l'organisme de tutelle			
dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

2. Compte de résultat consolidé

Présenté en euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 2018 (12 mois)	Variation	%
Cotisations				
Ventes de biens				
Ventes de prestations de services				
Dotations et produits de tarification	113 778 707	109 503 955	4 274 752	4%
Autres services	11 205 102	22 872 263	-11 667 161	-51%
Subventions d'exploitation reçues	6 803 970	5 627 624	1 176 347	21%
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	627 604	907 132	-279 528	-31%
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 397 910	1 137 573	260 337	23%
Total des produits d'exploitation	133 813 294	140 048 547	-6 235 253	-4%
Achats de marchandises				
Variation de stocks marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	18 602 174	17 172 898	1 429 276	8%
Variation de stocks matières premières et autres approvisionnements	-324 517	-105 946	-218 571	-206%
Autres achats et charges externes	25 325 168	37 320 957	-11 995 790	-32%
Impôts, taxes et versements assimilés	6 860 987	5 469 970	1 391 017	25%
Salaires et traitements	52 890 865	47 770 320	5 120 545	11%
Charges sociales	21 588 239	22 585 557	-997 318	-4%
Dotations aux amortissements des immobilisations	3 210 251	3 016 652	193 599	6%
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	143 566	101 973	41 593	41%
Dotations aux provisions pour risques et charges	838 302	464 597	373 705	80%
Autres charges	6 526 954	5 590 906	936 048	17%
Total des charges d'exploitation	135 661 989	139 387 885	-3 725 896	-3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 848 695	660 662	-2 509 357	-380%
Produits financiers de participations				
Autres intérêts et produits assimilés	59 367	29 688	29 679	100%
Reprises financières sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Total des produits financiers	59 367	29 688	29 679	100%
Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	784 291	748 643	35 648	5%
Total des charges financières	784 291	748 643	35 648	5%
RESULTAT FINANCIER	-724 924	-718 955	-5 969	-1%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-2 573 619	-58 293	-2 515 326	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	394 236	296 821	97 415	33%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	64 847	20 258 094	-20 193 247	-100%
Reprises exceptionnelles sur provisions, dépréciations et transferts de charge	821 029	498 586	322 443	65%
Total des produits exceptionnels	1 280 112	21 053 502	-19 773 390	-94%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	853 882	1 445 404	-591 522	-41%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		482 654	-482 654	-100%
Dotations exceptionnelles aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		166 195	-166 195	-100%
Total des charges exceptionnelles	853 882	2 094 254	-1 240 372	-59%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	426 230	18 959 248	-18 533 018	-98%
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des produits	135 152 772	161 131 736	-25 978 964	-16%
Total des charges	137 300 162	142 230 782	-4 930 620	-3%
RESULTAT NET	-2 147 389	18 900 954	-21 048 344	-111%

Renseignements d'ordre général

3. Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 88 473 242 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 2 147 389 €.

Les comptes annuels de la Fondation Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle (MSPB) intègrent les opérations financières réalisées par les établissements suivants :

- ✓ Sanitaire :
 - Hôpital Bagatelle
 - Hôpital à domicile
 - Soins de Suite et de Réadaptation L'Ajoncière
- ✓ Médico-Social et Formation :
 - Institut de Formation Nightingale Bagatelle
 - EHPAD Anna Hamilton et Hébergement temporaire « Le Relais »
 - Crèche
 - Centre socio culturel
 - Centre de santé
 - Service de Soins à domicile (SSIAD ESPARD SPASAD)
 - Equipes de Soutien aux Aidants à Domicile (ESAD et ESAD Sud)
 - Equipe Urgences Nuit (EUN)
 - Equipes d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie (MAIA Bordeaux et MAIA Terres des Graves)
- ✓ Autres activités
 - MSPB Services
 - Autres activités de la Fondation

} E.S.P.I.C.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

4. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels 2019 ont été établis et présentés conformément :

- ✓ Au règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 relatif au plan comptable général.
- ✓ Au règlement 99.01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.
- ✓ A l'avis 2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la Comptabilité relatif aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux appliquant l'instruction comptable M22 qui prévoit que le plan comptable associatif doit être modifié afin de prendre en compte le plan comptable des établissements et services privés sociaux et médico-sociaux.
- ✓ A l'instruction n° DGAS/SD5B/2007/319 du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et service privés sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires.

La dernière liste du plan comptable des établissements et services sociaux et médico sociaux a été fixée par l'arrêté du 19 décembre 2017.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Information au titre de l'impact du covid-19 sur la continuité d'exploitation

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, la MSPB constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

A la date d'établissement de ses comptes, la MSPB a constaté une baisse d'activité significative depuis mars 2020. En effet, en raison de la nature de ses activités sanitaires, la MSPB a dû réduire et réorganiser ses activités de soins. Néanmoins, les ordonnances du 25 mars 2020 n°2020-309 et n°2020-309 relatifs aux garanties de financements des établissements sanitaires et médicaux-sociaux pour faire face à l'épidémie du covid-19 assure à la MSPB une rémunération suffisante pour ne pas compromettre la continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

Néanmoins, sans qu'il s'agisse d'un changement de méthode comptable, la méthode de comptabilisation des recettes et des dépenses liées au GCS a été modifiée en 2019 afin de permettre une meilleure lecture des états financiers. Les flux du GCS sont désormais présentés en « net par nature de charge » :

- ✓ Ancienne méthode jusqu'en 2018 : l'ensemble des moyens mis à disposition par la MSPB au profit du GCS BAHIA passait dans une ligne de produits « Autres services » et l'ensemble des mises à disposition du GCS BAHIA au profit de la MSPB passait dans une ligne de charges « Autres achats et charges externes ».
- ✓ Nouvelle méthode à compter de 2019 : les charges de mises à disposition du GCS BAHIA au profit de la MSPB sont comptabilisées par nature de charge, nettes des produits de mises à disposition MSPB au profit du GCS BAHIA.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par la Fondation, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciel et progiciel	Linéaire	3 ans
Constructions gros œuvre	Linéaire	De 40 ans à 50 ans
Agencements constructions	Linéaire	De 15 ans à 20 ans
Agencements divers	Linéaire	15 ans
Matériel médical	Linéaire	5 ans
Matériel hôtelier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée pour 100% de la valeur des stocks sans mouvement au cours de l'exercice.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5. Evènements et faits significatifs

- ✓ Développement des moyens partagés au sein du Groupement de Coopération Sanitaire BAHIA :
 - Poursuite en année pleine de l'activité de Chirurgie orthopédique basculée dans le GCS BAHIA en juillet 2018 ;
 - Poursuite en année pleine de l'activité de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire basculée dans le GCS BAHIA en novembre 2018 ;
 - 5 février 2019 : Bascule du Bloc opératoire de l'HIARP et de l'activité de Chirurgie digestive dans le GCS BAHIA ;
 - Avril 2019 : mutualisation totale de l'ORL adulte par transfert des activités du site MSPB vers le site HIARP ;
 - Poursuite de la convergence des systèmes d'information directement prise en charge par le GCS BAHIA.
- ✓ Travaux BAHIA 1 et BAHIA 2 :
 - Poursuite du chantier « Maison des Consultations » BAHIA 1 démarré en octobre 2018, avec une livraison prévue courant 2020 ;
 - Décaissements réalisés par la MSPB à hauteur de 18.5 M€ au titre des opérations BAHIA 1 et 2 ;
 - Déblocage des premiers emprunts auprès de nos partenaires bancaires à hauteur de 6 M€ :
 - 4 M€ auprès de la CEAPC ;
 - 2 M€ auprès de la CDC – Banque des Territoires.
 - Notification de la première annuité de financement du COPERMO à hauteur de 1.25 M€.
- ✓ Reprise, en accord avec l'ARS, de provisions réglementées pour 820 000 € afin de couvrir une partie des surcoûts d'exploitation de la gestion.
- ✓ Internalisation des prestations de bio-nettoyage sur les sites de Talence et de Cestas à compter de novembre 2019.
- ✓ Poursuite en année pleine de la Plateforme Girondine des HAD lancée en février 2018.
- ✓ Ouverture de l'unité de traitement somatique des personnes en situation de handicap en septembre 2019.
- ✓ IFNB : Arrêt des concours et développement de la formation continue, travaux de rénovation et de réaménagement des locaux.
- ✓ Redéfinition du projet social et renforcement de l'activité du Centre social sur la commune de Talence.

Renseignements concernant l'actif du bilan

6. Immobilisations

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
Art. 841-1 ANC 2015-06

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B	C	D = A+B-C
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilités incorporelles				
Frais d'établissement	18 936			18 936
Concessions, brevets, droits similaires	1 858 415	178 000	36 200	2 000 215
Immobilités incorporelles en-cours	0	16 935		16 935
Immobilités corporelles				
Terrains	1 392 659			1 392 659
Constructions	67 583 738	148 856	63 751	67 668 844
Installations techniques, matériels et outillages	11 834 024	632 644	55 499	12 411 169
Autres immobilisations corporelles	3 366 341	519 661	2 561	3 883 441
Immobilités en-cours	4 944 493	9 705 464	327 783	14 322 174
Immobilités financières				
Participations	33 085	92		33 176
Autres immobilisations financières	13 648			13 648
TOTAL	91 045 338	11 201 651	485 794	101 761 196

II. Aménagements du cadre général

1 - Développement de la colonne B
(augmentations)

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilités incorporelles					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets, droits similaires	6 840		171 160		
Immobilités incorporelles en-cours			16 935		
Immobilités corporelles					
Terrains					
Constructions	0		148 856		
Installations techniques, matériels et outillages	67 166		565 478		
Autres immobilisations corporelles	0		519 661		
Immobilités en-cours			9 705 464		
Immobilités financières					
Participations			92		
Autres immobilisations financières					
TOTAL	74 006	0	11 127 645	0	0

2 - Développement de la colonne C

(diminutions)

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service / Transfert en charges
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					36 200
Concessions, brevets, droits similaires					
Immobilisations incorporelles en-cours	0				0
Immobilisations corporelles					0
Terrains					0
Constructions					63 751
Installations techniques, matériels et outillages					55 499
Autres immobilisations corporelles					2 561
Immobilisations en-cours	74 006				253 776
Immobilisations financières					
Participations					
Autres immobilisations financières					
TOTAL	74 006	0	0	0	411 788

7. Amortissements

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS Art. 841-2 ANC 2015-06

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B	C	D = A+B-C
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	2 372	1 894		4 266
Concessions, brevêts, droits similaires	1 442 880	189 409	36 200	1 596 089
Immobilisations corporelles				
Constructions	35 563 560	2 351 974	63 751	37 851 783
Installations techniques, matériels et outillages	10 426 835	397 651	55 499	10 768 988
Autres immobilisations corporelles	2 567 784	211 211	2 561	2 776 434
TOTAL	50 003 432	3 152 140	158 011	52 997 560

II. Aménagements du cadre général

1 - Développement de la colonne B

(augmentations)

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement		1 894		
Concessions, brevêts, droits similaires		189 409		
Immobilisations corporelles				
Constructions		2 351 974		
Installations techniques, matériels et outillages		397 651		
Autres immobilisations corporelles		211 211		
TOTAL	0	3 152 140	0	0

2 - Développement de la colonne C

(diminutions)

	Ventilation des diminutions		
	Elements transférés à l'actif circulant	Elements cédés	Elements mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Concessions, brevêts, droits similaires			36 200
Immobilisations corporelles			
Constructions			63 751
Installations techniques, matériels et outillages			55 499
Autres immobilisations corporelles			2 561
TOTAL	0	0	158 011

8. Etat des échéances des créances

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Art. 841-5 ANC 2015-06

Créances (a)	Montant brut	Liquidités de l'actif	
		Échéances ² à moins 1 an	Échéances ² à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers et comptes rattachés *	18 930 875	18 930 875	
Autres créances	7 997 097	7 997 097	
Charges constatées d'avance	307 717	307 717	
TOTAL	27 235 690	27 235 690	0
(1) Prêts accordés en cours d'exercice.....			
Prêts récupérés en cours d'exercice.....			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

* Dont 15 979 471,99 € de créances CPAM au titre de la valorisation de l'activité, des financements FIR, MIGAC et autres financements relatifs à l'exercice 2019.

9. Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivant du bilan	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances usagers et comptes rattachés	117 197	100 907
Autres créances	2 877 763	1 817 756
TOTAL	2 994 959	1 918 663

10. Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges constatées d'avance	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'exploitation	307 717	1 067 106
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	307 717	1 067 106

11. Provisions pour dépréciations

TABLEAU DES DEPRECIATIONS Art. 841-43 ANC 2015-06

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B	C	D = A+B-C
	DEPRECIATIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE	DEPRECIATIONS A LA FIN DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	20 000			20 000
Créances	970 367	143 566		1 113 933
TOTAL	990 367	143 566	0	1 133 933

Renseignements concernant le passif du bilan

12. Variation des fonds associatifs

TABLEAU DES FONDS ASSOCIATIFS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B	C	D = A+B-C
RUBRIQUES	FONDS PROPRES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS DE L'EXERCICE	FONDS PROPRES A LA FIN DE L'EXERCICE
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds associatifs	4 248 205			4 248 205
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	1 655 916			1 655 916
Ecart de réévaluation	737 175			737 175
Reserves				
Excédents affectés à l'investissement	7 395 505			7 395 505
Réserves de compensation	814 140	44 688		858 828
Excédents affectés à la couverture du B.F.R.				
Réserves pour projet associatif	0	2 010 000		2 010 000
Autres réserves	1 835 021			1 835 021
Report à nouveau	-9 516 024	16 962 482		7 446 458
Dépenses refusées	-182 071	6 556		-175 515
Résultat de l'exercice	18 900 954	-2 147 389	18 900 954	-2 147 389
SOUS-TOTAL	25 888 823	16 876 337	18 900 954	23 864 205
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports				
Dons et legs				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	232 406	242 088	364 861	109 633
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	334 889	1 462 770	64 847	1 732 811
Provisions réglementées	2 591 678		821 029	1 770 649
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS-TOTAL	3 158 972	1 704 857	1 250 737	3 613 093
TOTAL	29 047 795	18 581 194	20 151 692	27 477 298

13. Affectation des résultats

TABLEAU DES AFFECTATIONS DES RESULTATS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B	C	D = A +/- B +/- C
	AU DEBUT DE L'EXERCICE	AFFECTATIONS DES RESULTATS 2018	AFFECTATIONS DES RESULTATS ANTERIEURS (*)	A LA FIN DE L'EXERCICE
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds associatifs	4 248 205			4 248 205
Reserves				
Excédents affectés à l'investissement	7 395 505			7 395 505
Réserves de compensation	814 140		44 688	858 828
Réserves pour projet associatif	0	2 010 000		2 010 000
Report à nouveau	-9 516 024	16 850 482		7 334 458
Dépenses refusées	-182 071	6 556		-175 515
Résultat de l'exercice	18 900 954	-18 900 954		0
SOUS-TOTAL	21 660 710	-33 916	44 688	21 671 482
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	232 406	33 916	-44 688	221 634
SOUS-TOTAL	232 406	33 916	-44 688	221 634
TOTAL	21 893 116	0	0	21 893 116

(*) conformément aux décisions des tiers financeurs

14. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements, survenus ou en cours, rendent probables, qui sont nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

TABLEAU DES PROVISIONS
Art. 841-4 ANC 2015-06

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B	C	D = A+B-C
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions réglementées				
Provisions réglementées	2 591 678		821 029	1 770 649
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques et charges	1 428 269	838 302	624 914	1 641 657
TOTAL	4 019 947	838 302	1 445 943	3 412 305

II. Aménagements du cadre général

1 - Développement de la colonne B

(augmentations)

	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions réglementées			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques et charges	838 302		
TOTAL	838 302	0	0

2 - Développement de la colonne C

(diminutions)

	Ventilation des reprises		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions réglementées			821 029
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques et charges	624 914		
TOTAL	624 914	0	821 029

L'augmentation et la diminution de la provision est basée sur la connaissance que nous avons des affaires en cours, leur avancement et sur les retours que nous avons des avocats en charge de ces affaires.

15. Etat des échéances des dettes

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Art. 841-5 ANC 2015-06

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances	
			de 1 à 5 ans	à plus 5 ans
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
à 2 ans au maximum à l'origine	6 505 535	6 505 535		
à plus de 2 ans à l'origine	22 965 567	3 051 266	11 599 769	8 314 532
Emprunts et dettes financières divers (cautions)	79 190	79 190		0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 052 189	11 052 189		
Dettes fiscales et sociales	12 596 255	12 596 255		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes *	5 981 191	5 981 191		
Produits constatés d'avance	174 359	174 359		
TOTAL	59 354 286	39 439 986	11 599 769	8 314 532
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice.....	6 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice.....	2 947 371			

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

* Dont 4 031 002.29 € de dettes vis-à-vis du GCS BAHIA.

16. Charges à payer

CHARGES A PAYER

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes financières divers	189 847	182 665
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 462 388	1 491 356
Dettes fiscales et sociales	8 505 052	7 771 761
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 645	63 176
TOTAL	11 174 933	9 508 958

17. Produits constatés d'avances

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Produits constatés d'avance	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation	174 359	63 552
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	174 359	63 552

Renseignements concernant le compte de résultat

18. Ventilation des produits d'exploitations

Les produits d'exploitations se décomposent de la manière suivante :

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATIONS

Nature	Montant
Ressources propres (cotisations, prestations de services, autres services, ventes...)	11 205 102
Subventions d'exploitations	6 803 970
Produits de la tarification	113 778 707
Autres produits d'exploitations	1 397 910
Reprises sur provisions et transferts de charges	627 604
TOTAL	133 813 294

19. Constitution des produits et charges exceptionnelles

CONSTITUTION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature	Montant
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	394 236
Produits de cession d'éléments d'actifs cédés	0
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	64 847
Reprises sur provisions (produit exceptionnels)	821 029
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 280 112
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	853 882
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0
Dotations aux provisions (charges exceptionnelles)	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	853 882

Autres renseignements

20. Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. La MSPB a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, la MSPB n'a procédé à aucun ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

21. Engagements hors bilan

✓ Engagements de retraite hors bilan

La convention collective appliquée est la dernière convention collective FEHAP.

Ils s'élèvent à 8 123 219 € au 31/12/2019.

Les indemnités de départ en retraite ont été évaluées selon les hypothèses suivantes :

- Départ volontaire à 65 ans
- Indemnités soumises aux charges sociales et fiscales patronales évaluées à 54%
- Engagements calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés
- Taux d'actualisation retenu à 0,85 %
- Taux d'évolution des rémunérations : augmentation de 2% par an.

✓ Engagements - Cautions - Hypothèques données

Engagements - Cautions - Hypothèques données	Montant
Promesse d'hypothèque en garantie d'un emprunt (16524) souscrit auprès du CIC Capital restant dû au 31/12/2019 :	762 500
Promesse d'hypothèque en garantie d'un emprunt (16519) souscrit auprès du CIC Capital restant dû au 31/12/2019 :	857 438
Promesse d'hypothèque en garantie d'un emprunt (16520) souscrit auprès de la BNP Capital restant dû au 31/12/2019:	828 517
Promesse d'hypothèque en garantie d'un emprunt (16534) souscrit auprès de la BFCC Capital restant dû au 31/12/2019 :	483 879
Promesse d'hypothèque en garantie de la caution bancaire du Département de la Gironde pour un emprunt souscrit auprès de la CDC Capital restant dû au 31/12/2019 :	666 667
Promesse d'hypothèque en garantie de la caution bancaire du Département de la Gironde pour un emprunt souscrit auprès de la CEAPC Capital restant dû au 31/12/2019 :	1 333 333
TOTAL	4 932 333

22. Honoraires des commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2019, la fondation a comptabilisé les honoraires des commissaires aux comptes en charges de l'exercice à hauteur de 87 604 € TTC au titre de leur mission légale.

23. Effectifs

TABLEAU DES EFFECTIFS

Effectif (en moyenne sur l'année)	2019	2018
Agents de service et autre personnel logistique	146	81
Personnels administratifs (dont secrétaire médical)	234	226
Aides-soignants	229	260
Autres personnels soignants, sociaux et éducatifs	143	143
Cadres infirmiers et cadres de l'enseignement	36	36
Resp. infirmiers, formateurs IFSI, intervenants IFSI, préparateurs en pharmacie, manipulateurs radio	63	48
Infirmiers	352	362
Infirmiers spécialisés	49	48
Médecins et pharmaciens*	152	137
Sages femmes	49	49
Directeurs et directeurs adjoints	13	13
	1 466	1 403

*Seuls les médecins salariés sont inclus dans le décompte

Effectif en Equivalent Temps Plein (en moyenne sur l'année)	2019	2018
Agents de service et autre personnel logistique	119	68
Personnels administratifs (dont secrétaire médical)	222	216
Aides-soignants	211	227
Autres personnels soignants, sociaux et éducatifs	117	117
Cadres infirmiers et cadres de l'enseignement	34	35
Resp. infirmiers, formateurs IFSI, intervenants IFSI, préparateurs en pharmacie, manipulateurs radio	45	32
Infirmiers	329	327
Infirmiers spécialisés	46	45
Médecins et pharmaciens*	129	123
Sages femmes	42	44
Directeurs et directeurs adjoints	13	13
	1 306	1 248

*Seuls les médecins salariés sont inclus dans le décompte